

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, M. Patrick Bernard a déposé une demande pour la propriété située au 189-191 rue Ernest-Blouin, lots 6 628 827 et 6 628 828 (ancien lot 5 573 266), dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 11.1.3, cette demande vise à permettre l'aménagement de stationnements contigus au lot voisin (résidences jumelées) sans conserver la bande gazonnée de 30 centimètres exigée.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 20 août 2024, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Dérogation mineure pour l'aménagement de stationnements de résidences jumelées sans bande gazonnée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce vingt-quatrième jour du mois de juillet en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le vingt-quatrième jour de juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième jour du mois de juillet en l'an deux mille vingt-quatre.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier